



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 119584

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la sauvegarde de la biodiversité. Les activités traditionnelles (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, forestiers) préservent la biodiversité, comme le révèlent les conclusions faites sur l'activité des sites Natura 2000. Il souhaiterait donc connaître sa position quant à la réappropriation des enjeux environnementaux par ces acteurs locaux. Il la prie aussi de lui indiquer s'il envisage des modifications d'une réglementation relativement contraignante en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119584

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2017